

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Grande agglomération toulousaine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1^{ère} RÉVISION
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

“ *Participez à l'enquête publique sur la 1ère révision du SCOT du 13 octobre au 18 novembre 2016!* ”

Retrouvez tout le dossier sur


Enquête publique

Qu'est-ce que le SCOT ?



Le **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)** est :

- * un dispositif réglementaire défini et organisé par le Code de l'urbanisme ;
- * un instrument de planification stratégique à grande échelle : sur un périmètre donné, le SCOT permet de coordonner, dans une logique de développement durable, les différentes politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, d'activité économique, de mobilité ou encore d'environnement.
- * un document qui appelle un suivi et une évaluation au moins tous les six ans ;
- * un cadre qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux et aux documents de planification thématiques : le SCOT, en particulier son Document



d'orientation et d'objectifs (DOO), doit se traduire dans les Plans locaux d'Urbanisme* (PLU), lesquels plans et programmes doivent être compatibles avec lui.

** qui remplacent, dorénavant, les Plans d'occupation des sols.*

Source : scot-toulouse.org